

Liste des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 4 juillet 2022

Page 1/3

Numéro de Délibération	Thème de la délibération	Objet de la délibération	Date de publication de l'acte	En exercice	Absents	Présents	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	"ABSTENTION"	Décisions du conseil municipal :	Votes "POUR"	Votes "CONTRE"	Abstentions
		Procès verbal du conseil municipal du 07 juin 2022		27	8	19	25	0	0	APPROUVE le Procès Verbal	Noëlle CHENOT, Marie-Paule LOISEAU, Éric MAHÉ, Yvan LE NEVÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, Stéphane PEDRONO, Hervé RIO, Nadine GUILLON, Josiane HENRY, Vincent TANGUY, André MARNIER, Sylviane PEDRON - AVEC POUVOIR : Patrick CAILLEAU, Jean-Paul LE BIHAN, Céline BERCETCHE, Annie PÉRIN, Sophie JEANNIOT, Chantal CHARRERON		
1	DCM2022-257	CMAT	Dénomination et numérotations des voies	27	7	19	25	0	0	VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération). AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	Noëlle CHENOT, Marie-Paule LOISEAU, Éric MAHÉ, Yvan LE NEVÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, Stéphane PEDRONO, Hervé RIO, Nadine GUILLON, Josiane HENRY, Vincent TANGUY, André MARNIER, Sylviane PEDRON - AVEC POUVOIR : Patrick CAILLEAU, Jean-Paul LE BIHAN, Céline BERCETCHE, Annie PÉRIN, Sophie JEANNIOT, Chantal CHARRERON		
2	DCM2022-258	CMAT	Etablissement du nouveau Règlement de Voirie - Approbation du Règlement de Voirie	27	7	20	26	0	0	APPROUVE le projet de nouveau Règlement de Voirie, conformément à l'avis rendu par la commission visée à l'article R. 141-14 du Code de la Voirie Routière ; AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente	Noëlle CHENOT, Marie-Paule LOISEAU, Éric MAHÉ, Yvan LE NEVÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, Stéphane PEDRONO, Hervé RIO, Marylène RETAILLEAU, Nadine GUILLON, Josiane HENRY, Vincent TANGUY, André MARNIER, Sylviane PEDRON - AVEC POUVOIR : Patrick CAILLEAU, Jean-Paul LE BIHAN, Céline BERCETCHE, Annie PÉRIN, Sophie JEANNIOT, Chantal CHARRERON		
3	DCM2022-259	CMAT	Charte de l'arbre de SURZUR	27	7	20	23	1	2	APPROUVE la Charte de l'Arbre AUTORISE son référencement dans la modification N°1 du PLU AUTORISE Mme Le Maire à signer la charte de l'arbre et à lancer les actions permettant de respecter les engagements qui seront présentés dans la charte	Noëlle CHENOT, Marie-Paule LOISEAU, Éric MAHÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, Stéphane PEDRONO, Hervé RIO, Nadine GUILLON, Vincent TANGUY, André MARNIER, Sylviane PEDRON - AVEC POUVOIR : Patrick CAILLEAU, Jean-Paul LE BIHAN, Céline BERCETCHE, Annie PÉRIN, Sophie JEANNIOT, Chantal CHARRERON	Marylène RETAILLEAU	Yvan LE NEVÉ, Josiane HENRY
4	DCM2022-260	ADMG	Mise en place d'un service accueil pour les cartes d'identités et les passeports	27	7	20	25	0	1	AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention avec M. le Préfet du MORBIHAN relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage dans la commune CREE un emploi d'adjoint principal administratif de 2ème classe à compter du 04 juillet 2022 et modifier le tableau des effectifs comme annexé en conséquence à la même date DONNE tous pouvoirs à Madame Le Maire pour l'exécution de la présente délibération	Noëlle CHENOT, Marie-Paule LOISEAU, Éric MAHÉ, Yvan LE NEVÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, Stéphane PEDRONO, Hervé RIO, Marylène RETAILLEAU, Nadine GUILLON, Josiane HENRY, André MARNIER, Sylviane PEDRON - AVEC POUVOIR : Patrick CAILLEAU, Jean-Paul LE BIHAN, Céline BERCETCHE, Annie PÉRIN, Sophie JEANNIOT, Chantal CHARRERON		Vincent TANGUY
5	DCM2022-261	ADMG	Délibération autorisant Madame Le Maire à ester en justice pour la défense des intérêts de la commune.	27	7	20	26	0	0	AUTORISE Madame Le Maire à représenter la commune en défense de ses intérêts et à se porter partie civile dans la procédure pénale engagée à l'encontre de <small>LEONARD ERWAN PRIGENT</small> AUTORISE et DESIGNE Maître Erwann PRIGENT, avocat au barreau de RENNES dont le siège social est 6, cours Raphaël BINET à 35000 RENNES, pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire. AUTORISE le Maire à signer la convention d'honoraires avec l'avocat.	Noëlle CHENOT, Marie-Paule LOISEAU, Éric MAHÉ, Yvan LE NEVÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, Stéphane PEDRONO, Hervé RIO, Marylène RETAILLEAU, Nadine GUILLON, Josiane HENRY, Vincent TANGUY, André MARNIER, Sylviane PEDRON - AVEC POUVOIR : Patrick CAILLEAU, Jean-Paul LE BIHAN, Céline BERCETCHE, Annie PÉRIN, Sophie JEANNIOT, Chantal CHARRERON		

Liste des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 4 juillet 2022

Page 2/3

Numéro de Délibération	Thème de la délibération	Objet de la délibération	Date de publication de l'acte	En exercice	Absents	Présents	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	"ABSTENTION"	Décisions du conseil municipal :	Votes "POUR"	Votes "CONTRE"	Abstentions																			
6	DCM2022-262	Tarifs municipaux			27	7	20	22	0	4	<p>APPLIQUE la gratuité du droit de place à destination des exposants du marché estival pour l'exercice 2022</p> <p>DONNE tous pouvoirs à Madame Le Maire pour l'exécution de la présente délibération</p>	Noëlle CHENOT, Marie-Paule LOISEAU, Éric MAHÉ, Yvan LE NEVÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, Stéphane PEDRONO, Hervé RIO, Marylène RETAILLEAU, Nadine GUILLON, Josiane HENRY, Vincent TANGUY - AVEC POUVOIR : Patrick CAILLEAU, Jean-Paul LE BIHAN, Céline BERCETCHE, Annie PÉRIN, Sophie JEANNIOT		, André MARNIER, Sylviane PEDRON - AVEC POUVOIR : Chantal CHARRERON																		
7	DCM2022-263	Tarifs municipaux			27	7	20	21	0	5	<p>APPLIQUE la tarification suivante à destination des exposants du marché Noël :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'emplacement</th> <th>Prix du mètre linéaire</th> <th>Tarifs avec remise appliquée pour les exposants de l'année N-1</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Emplacement nu en extérieur (exposant fournissant sa propre structure)</td> <td>3,1€ par mètre linéaire</td> <td>2,70€ par mètre linéaire</td> </tr> <tr> <td>Emplacement nu sous barnum</td> <td>5€ par mètre linéaire</td> <td>4,5€ par mètre linéaire</td> </tr> <tr> <td>Emplacement avec tables en intérieur (salle des fêtes ou ancienne gare)</td> <td>7€ par mètre linéaire</td> <td>6,3€ par mètre linéaire</td> </tr> <tr> <td>Branchement électrique – hors saison</td> <td>1,60€</td> <td>1,60€</td> </tr> <tr> <td>Grille d'exposition</td> <td>1€ la grille</td> <td>0,9€ la grille</td> </tr> </tbody> </table> <p>DONNE tous pouvoirs à Madame Le Maire pour l'exécution de la présente délibération</p>	Type d'emplacement	Prix du mètre linéaire	Tarifs avec remise appliquée pour les exposants de l'année N-1	Emplacement nu en extérieur (exposant fournissant sa propre structure)	3,1€ par mètre linéaire	2,70€ par mètre linéaire	Emplacement nu sous barnum	5€ par mètre linéaire	4,5€ par mètre linéaire	Emplacement avec tables en intérieur (salle des fêtes ou ancienne gare)	7€ par mètre linéaire	6,3€ par mètre linéaire	Branchement électrique – hors saison	1,60€	1,60€	Grille d'exposition	1€ la grille	0,9€ la grille	Noëlle CHENOT, Marie-Paule LOISEAU, Éric MAHÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, Stéphane PEDRONO, Hervé RIO, Marylène RETAILLEAU, Nadine GUILLON, Josiane HENRY, Vincent TANGUY - AVEC POUVOIR : Patrick CAILLEAU, Jean-Paul LE BIHAN, Céline BERCETCHE, Annie PÉRIN, Sophie JEANNIOT		, Yvan LE NEVÉ, André MARNIER, Sylviane PEDRON - AVEC POUVOIR : Chantal CHARRERON
Type d'emplacement	Prix du mètre linéaire	Tarifs avec remise appliquée pour les exposants de l'année N-1																														
Emplacement nu en extérieur (exposant fournissant sa propre structure)	3,1€ par mètre linéaire	2,70€ par mètre linéaire																														
Emplacement nu sous barnum	5€ par mètre linéaire	4,5€ par mètre linéaire																														
Emplacement avec tables en intérieur (salle des fêtes ou ancienne gare)	7€ par mètre linéaire	6,3€ par mètre linéaire																														
Branchement électrique – hors saison	1,60€	1,60€																														
Grille d'exposition	1€ la grille	0,9€ la grille																														
8	DCM2022-264	Enfance			27	7	26	26	0	0	<p>APPROUVE le nouveau règlement intérieur du multi-accueil comme annexé à la présente délibération ;</p> <p>AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente</p>	Noëlle CHENOT, Marie-Paule LOISEAU, Éric MAHÉ, Yvan LE NEVÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, Stéphane PEDRONO, Hervé RIO, Marylène RETAILLEAU, Nadine GUILLON, Josiane HENRY, Vincent TANGUY, André MARNIER, Sylviane PEDRON - AVEC POUVOIR : Patrick CAILLEAU, Jean-Paul LE BIHAN, Céline BERCETCHE, Annie PÉRIN, Sophie JEANNIOT, Chantal CHARRERON																				

Le Maire



Noëlle CHENOT

Signé par : Noëlle CHENOT
Date : 24/10/2022
Qualité : ORDONNATEUR

MAIRIE DE SURZUR
DEPARTEMENT DU MORBIHAN